

Procès-verbal du Conseil Communautaire du 25 juin 2026

➤ Convocation envoyée aux élus le 19 juin 2026

La séance est ouverte par le Président à 19h35. Du public assiste à la séance.

Le Président remercie les élus d'être présents à la séance, déplacée exceptionnellement à la salle des assemblées de la mairie de Saint-Saturnin, en raison du plan canicule de niveau 3. Il remercie le Maire de Saint-Saturnin et ses équipes pour leur accueil.

Monsieur YEPES, Maire de Saint-Saturnin, prend la parole pour accueillir les élus. La délocalisation de la séance du conseil communautaire représente selon lui une très bonne opportunité de collaboration et de mutualisation entre la communauté de communes et les petites communes du territoire.

Le Président procède à l'appel : le quorum est atteint et les conseillers communautaires peuvent valablement délibérer.

Il souhaite la bienvenue à Madame Marie-Josèphe BOHOMME, Maire de la commune de La Sauvetat.

Monsieur Christophe BRERAT a été nommé secrétaire de séance.

Mot du Président au sujet du plan canicule : Mond'Arverne Communauté a communiqué sur l'adaptation du fonctionnement des services, pour assurer la continuité des services, mais aussi la sécurité des agents. S'agissant des services à la population, la volonté a été de maintenir au maximum la continuité d'activité. Certaines activités ont été interrompues pour les adolescents, la chaleur n'étant pas supportable.

S'agissant du centre aquatique, les horaires ont été adaptés pour permettre un accès élargi à cet équipement.

Par ailleurs, la surveillance de la plage d'Aydat a débuté le week-end précédent la séance.

S'agissant du CIAS, la continuité d'activité a été assurée sur toutes les prestations, avec parfois la mise en place d'horaires décalés.

Le Président en profite pour saluer le travail des services et la bonne volonté des agents.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 MAI 2026

Le Président demande si le procès-verbal transmis avec la convocation à la séance appelle des remarques. Aucune remarque n'est formulée.

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** le procès-verbal du conseil communautaire du 28 mai 2026

COMPTE RENDU DES DÉLÉGATIONS DU PRÉSIDENT

Rapporteur : Le Président

Le Président a rapporté les sept décisions qui ont été prises depuis le dernier conseil communautaire, dans le cadre des délégations qu'il a reçues de l'organe délibérant.

Le Conseil communautaire :

- **PREND ACTE** des décisions prises par le Président dans le cadre de ses délégations.

PRÉSENTATION EN SÉANCE

Le Président indique qu'il a souhaité que soit présenté en séance le projet de requalification des abords du lac d'Aydat, projet important et structurant pour Mond'Arverne Communauté.

C'est un projet à remettre dans un contexte plus large de partenariat avec le Département du Puy-de-Dôme et la commune d'Aydat.

Introduction de Marianne BERTOLLOTO, conseillère déléguée au sport et activités de pleine nature : Mond'Arverne Communauté s'est donnée pour mission de rayonner sur tous les territoires, bien au-delà de ses frontières, en améliorant son attractivité. Le sport, le tourisme et les activités de pleine nature sont des outils de rayonnement importants. Le site d'Aydat est fréquenté tant par des Clermontois, que des habitants du territoire de Mond'Arverne Communauté, ou des touristes extérieurs.

Monsieur Franck SERRE, Maire d'Aydat, indique qu'il y a eu une présentation du projet pour les membres de la CAO. Il y a deux projets :

- Un projet porté par la communauté de communes avec la requalification de la plage, la démolition des bâtiments et le réaménagement de la partie parking en espace vert et aires de jeux.
- Un projet porté par la commune et le Département avec la suppression des stationnements le long du boulevard du Lac, et leur report sur une parcelle en amont acquise par la commune. L'accès à la plage se fera par un chemin d'accès.

Présentation de la Directrice des services techniques : les travaux démarrent en septembre 2026 avec la destruction des hangars vétustes présents sur le parking, qui servaient de stockage.

L'objectif de ce réaménagement est de redonner une dynamique paysagère, de retrouver la typologie d'origine avec l'effet de la coulée de lave, en descendant progressivement jusqu'à la plage.

Il y aura des aménagements paysagers, des jeux, des espaces verts.

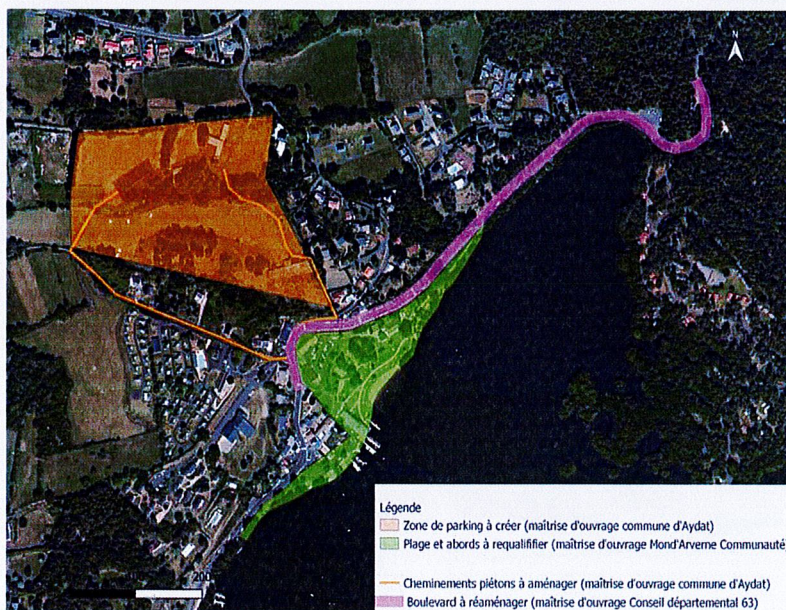
Les pontons et berges seront également réaménagés, pour leur apporter des équipements adaptés.

Il y aura aussi la construction d'un bâtiment de stockage, avec une partie de stockage mutualisé avec l'école de voile, et une partie de local technique.

A3 paysage est le bureau d'études qui a conçu le projet.

La présentation de la Directrice des services techniques s'appuie sur le PowerPoint ci-contre :

Genèse du projet



2 MOND'ARVERNE COMMUNAUTE



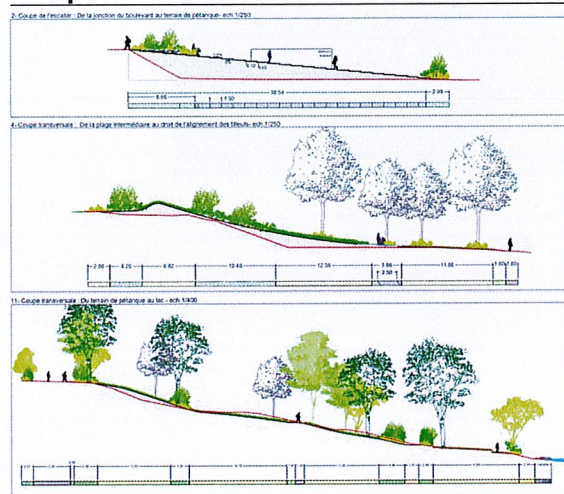
Aménagement global



3 MOND'ARVERNE COMMUNAUTE



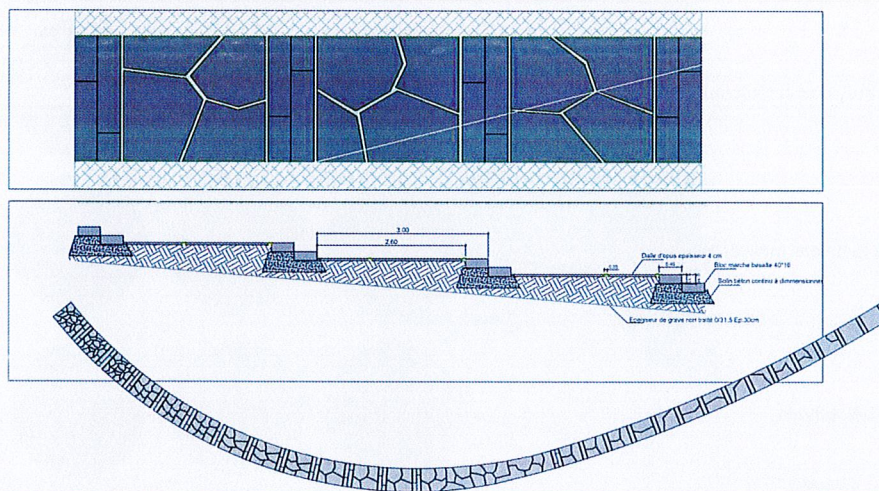
Coupes



4 MOND'ARVERNE COMMUNAUTE



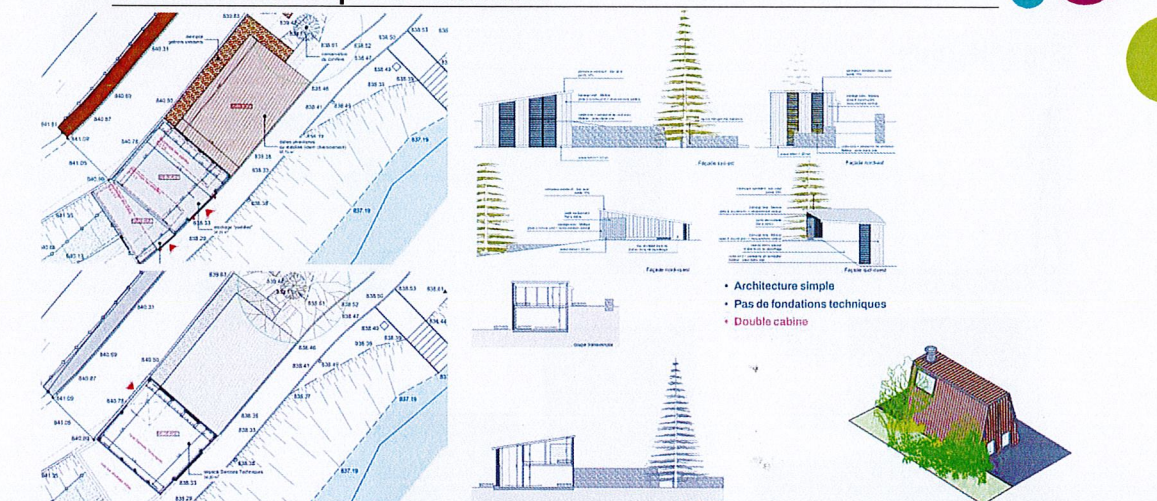
Détail emmarchement



5 MOND'ARVERNE COMMUNAUTE



Bâtiment technique & sanitaires



6 MOND'ARVERNE COMMUNAUTE

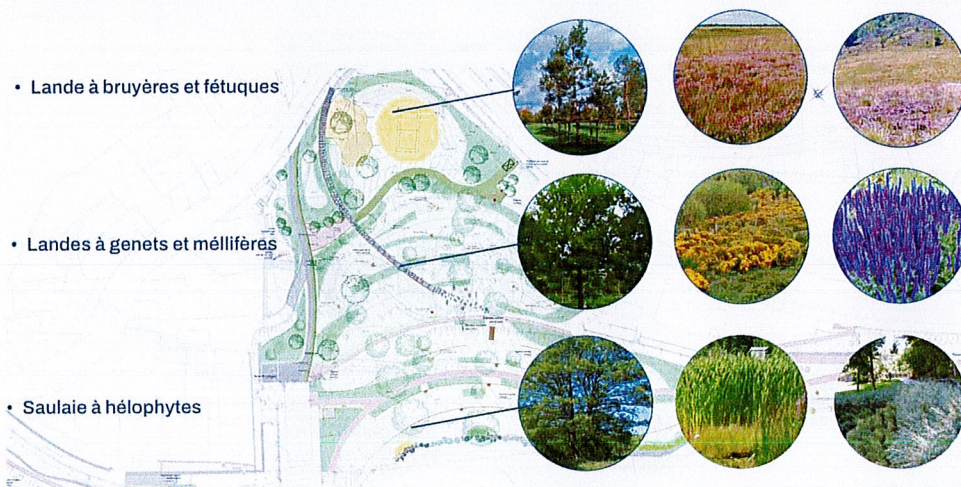


Palette végétale

• Lande à bruyères et fétuques

• Landes à genets et mellifères

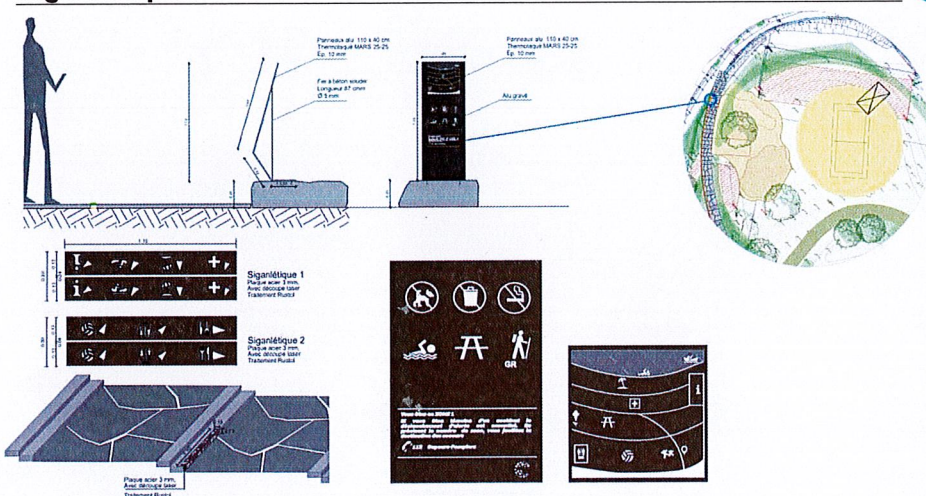
• Saulaie à hélophytes



7 MOND'ARVERNE COMMUNAUTE



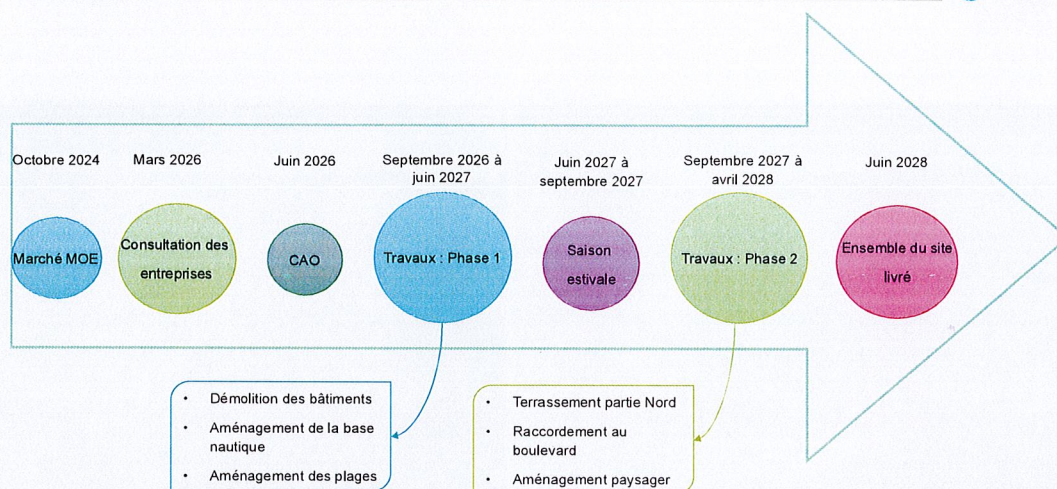
Signalétique



8 MOND'ARVERNE COMMUNAUTE



Planning



9 MOND'ARVERNE COMMUNAUTE



Estimation

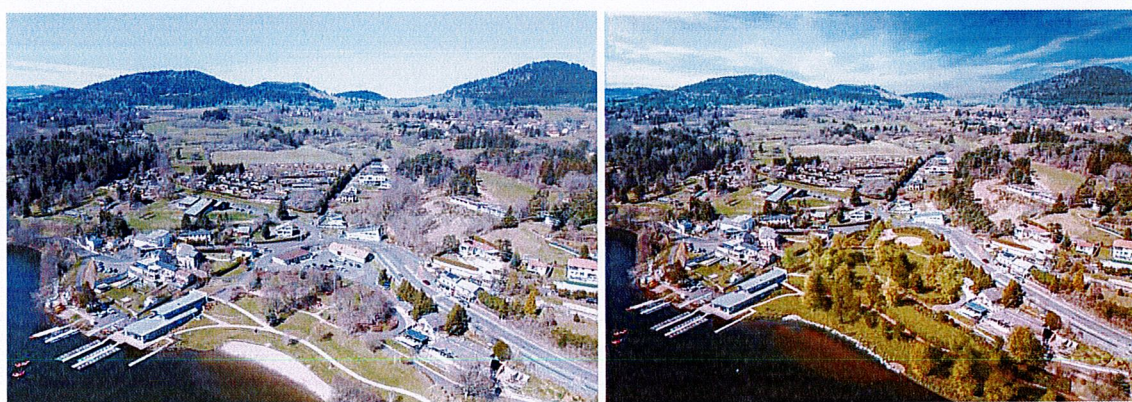
N°lot	Désignation	Entreprise	Montant HT
1	Travaux paysagers	Bee Paysage	364 648,12€
2	Voirie réseaux divers	Coudert	478 228,50€
3	Démolition	Coudert	48 725,00€
4	Gros œuvre	Coudert	44 762,72€
5	Structure bois/couverture bac acier/divers	Timber Lempdes	86 007,83€
Total H.T			1 022 372,17€
Total T.T.C			1 226 846,60€

10 MOND'ARVERNE COMMUNAUTE



Le projet est subventionné à hauteur de 77 %.

Mise en situation : vue aérienne



11 MOND'ARVERNE COMMUNAUTE



Mise en situation : vue depuis le boulevard



12 MOND'ARVERNE COMMUNAUTE



Monsieur Gérard VIALAT, Maire de La-Roche-Blanche, fait remarquer que ce projet implique un changement très important dans les habitudes des utilisateurs du site.

Monsieur Sébastien CALCHERA, Maire de Saint-Georges-sur-Allier souhaite rappeler que des stationnements seront présents sur les abords du boulevard pour les secours. Il demande aussi quelle sera la capacité de stationnement proposée sur le parking supérieur, ainsi que les éventuels services tels que les bornes de recharge.

Sur le parking en hauteur, il y aura 170 places de parking (équivalents aux places présentes sur le boulevard), ainsi que 10 bornes de recharge.

Monsieur Gérard VIALAT, Maire de La-Roche-Blanche, demande si un cheminement particulier est prévu entre le parking et le site. En effet, un chemin sécurisé fera le lien entre le parking et la plage. Il sera accessible PMR.

Il est précisé que le stationnement côté entrée du camping est maintenu sur la voie communale. Cela représente environ 60 places.

Le Président ajoute qu'il n'y aura plus de sable sur la plage, il sera remplacé par de l'herbe. Marianne BERTOLLOTO, conseillère déléguée au sport et activités de pleine nature, précise que le sable auparavant présent sur le site devait être acheminé jusqu'à Aydat, pour un coût de 10 000 €/an.

S'agissant des espaces commerciaux proches de la zone touristique, une réflexion va devoir être menée rapidement sur le restaurant. Par ailleurs, deux commerces qui étaient fermés ont été vendus depuis que les études ont été lancées.

QUESTION N°1 : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS COMMUNAUTAIRES AU SEIN DES COMMISSIONS THÉMATIQUES

Rapporteur : Le Président

Le Président présente le rapport.

Une erreur figure sur le rapport et sera modifiée sur la délibération : 5 commissions ont été créées et non pas 9.

Il a été demandé en amont aux communes de proposer deux représentants par commune, un titulaire et un suppléant, en veillant à désigner prioritairement les conseillers communautaires. Lorsque le nombre de sièges à pourvoir le permet, les communes peuvent également proposer des membres de leur conseil municipal.

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- **D'approuver la désignation des membres des commissions thématiques.**

QUESTION N°2 : DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMUNE DE LA SAUVETAT DANS LES ORGANISMES EXTÉRIEURS

Rapporteur : Le Président

Le Président présente le rapport.

Aucune remarque supplémentaire n'est formulée.

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- **D'approuver les désignations proposées.**

QUESTION N°3 : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS À LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

Rapporteur : Le Président

Le Président présente le rapport.

Aucune remarque n'est formulée.

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- **De proposer aux services fiscaux la liste établie de 27 commissaires.**

QUESTION N°4 : EXERCICE DU DROIT À LA FORMATION DES ÉLUS COMMUNAUTAIRES

Rapporteur : Le Président

Le Président présente le rapport.

Pascal BRUHAT, Maire de La-Roche-Noire, a une remarque sur les orientations retenues. Il propose la thématique de l'identification des risques et des moyens à mobiliser. Le Président indique que cette thématique pourrait tout à fait être retenue.

La Directrice générale des services précise que le Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS) doit être voté avant le mois de novembre 2026.

Le conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- **D'approuver les modalités d'exercice du droit à la formation des élus communautaires,**
- **D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre du droit à la formation des élus,**
- **De prélever les dépenses relatives aux frais de formation sur les crédits correspondants inscrits, chaque année au budget communautaire au chapitre 65.**

QUESTION N°5 : TRAVAUX DE REQUALIFICATION DU SITE DE SAUTEYRAS : PLAGE ET ABORDS DU LAC D'AYDAT - ATTRIBUTION DU MARCHÉ ALLOTI

Rapporteur : *Éric BRUN*

Monsieur Éric BRUN, vice-Président aux travaux, au patrimoine communautaire et à l'accessibilité, présente le rapport.

Les entreprises ont été choisies selon les critères suivants : 60 % pour la valeur technique et 40 % pour le prix.

Thierry JULIEN, Maire de Corent, demande quel est l'écart par rapport à l'estimation qui avait été faite des travaux. Le coût final est 20 000 € en dessous de l'estimation.

Le conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- **D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer les marchés et tout document se rapportant à cette décision.**

QUESTION N°6 : AVENANTS 2 ET 3 MARCHÉ PUBLIC GLOBAL DE PERFORMANCE SUR LE CENTRE AQUATIQUE VAL D'ALLIER COMTÉ

Rapporteur : *Éric BRUN*

Monsieur Éric BRUN, vice-Président aux travaux, au patrimoine communautaire et à l'accessibilité, présente le rapport.

Aucune remarque n'est formulée.

Le Président souhaite remercier Monsieur Éric BRUN pour son engagement sur ce dossier, depuis son élection sur cette délégation. Le pilotage de ce dossier est complexe.

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- **D'approuver les avenants 2 et 3,**
- **D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à les signer.**

QUESTION N°7 : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 BUDGET ANNEXE ZA TALLENDE

Rapporteur : Franck SERRE

Monsieur Franck SERRE, vice-Président délégué aux finances et à l'agriculture, présente le rapport.

Aucune remarque n'est formulée.

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- **D'approuver le compte financier unique 2025 du budget annexe ZA TALLENDE.**

QUESTION N°8 : BUDGET PRINCIPAL : DÉCISION MODIFICATIVE N°2

Rapporteur : Franck SERRE

Le Président rappelle qu'à la fin du précédent mandat, un budget avait été voté sur un fonctionnement constant, afin de faire fonctionner la collectivité. Il y a aujourd'hui la nécessité d'enclencher un certain nombre d'investissements, objet de cette décision modificative.

Monsieur Franck SERRE, vice-Président délégué aux finances et à l'agriculture, présente le rapport.

Monsieur Éric BRUN, vice-Président aux travaux, au patrimoine communautaire et à l'accessibilité, présente les travaux d'investissement, et notamment :

- Travaux sur le centre aquatique : réfection de la zone des vestiaires et mise en place d'une ventilation au niveau du tableau général de basse tension,
- Zones d'activités : complément sur le passage à LED,
- Les Meules : réfection d'une voirie,
- Services techniques : achat d'outillage,
- Construction d'une aire d'accueil pour les gens du voyage.

Aucune remarque n'est formulée.

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- **D'approuver la Décision Modificative n°2 du Budget Principal.**

QUESTION N°9 : TABLEAU DES EFFECTIFS : MISE À JOUR

Rapporteur : Le Président

Le Président présente le rapport.

Il ajoute que se pose la question de l'instruction des demandes d'urbanisme, réalisées aujourd'hui par le Grand Clermont. Il pourrait être intéressant d'avoir, à côté de l'urbanisme réglementaire, la question de l'instruction des autorisations d'urbanisme plus proche du terrain. Cette question pourrait notamment être intégrée à la réflexion sur le futur pôle d'ingénierie.

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- **D'approuver la modification du tableau des effectifs telle que présentée ci-dessus,**
- **De créer les postes correspondants.**

QUESTION N°10 : PRÉVENTION DES CONSOMMATIONS D'ALCOOL, DE STUPÉFIANTS ET DE SUBSTANCES PSYCHOACTIVES : RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Rapporteur : Le Président

Le Président présente le rapport.

Aucune remarque n'est formulée.

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- **D'approuver le règlement intérieur relatif à la prévention des conduites addictives et des risques associés pour mise en application immédiate.**

QUESTION N°11 : CONSTRUCTION DU FUTUR SIÈGE DE MOND'ARVERNE COMMUNAUTÉ, APPROBATION DE LA PHASE APD, DU PLAN DE FINANCEMENT ET DE LA SOLLICITATION DE SUBVENTIONS

Rapporteur : Éric BRUN

Monsieur Éric BRUN, vice-Président délégué aux travaux, au patrimoine communautaire et à l'accessibilité, présente le rapport.

Il souhaite souligner le travail réalisé par la Directrice des services techniques et ses agents et les remercier pour leur professionnalisme et leur engagement qui ont contribué à la réalisation de ce projet.

Franck PEYRONNET, élu à Vic-le-Comte, demande quel est le loyer correspondant à cette acquisition.

Voici le tableau d'amortissement de l'acquisition portée par l'EPF Auvergne :

TABLEAU D'AMORTISSEMENT

BB 90

NOUVEAU SIEGE DE L'INTERCOMMUNALITÉ

CC MOND'ARVERNE COMMUNAUTE ROCHE BLANCHE (LA)

Capital : 2 018 400,00 € Date Emprunt : 26/11/2025

Durée : 10 Taux 2,08%

DATE	ANNUITE	FRAIS	TVA	CAPITAL	RESTANT
26/11/2026	230 619,89 €	42 050,00 €	8 410,00 €	180 159,89 €	1 838 240,11 €
26/11/2027	230 619,89 €	38 296,67 €	7 659,33 €	184 663,89 €	1 653 576,22 €
25/11/2028	230 619,89 €	34 449,50 €	6 889,90 €	189 280,49 €	1 464 295,73 €
25/11/2029	230 619,89 €	30 506,16 €	6 101,23 €	194 012,50 €	1 270 283,23 €
25/11/2030	230 619,88 €	26 464,23 €	5 292,85 €	198 862,80 €	1 071 420,43 €
25/11/2031	230 619,88 €	22 321,26 €	4 464,25 €	203 834,37 €	867 586,06 €
24/11/2032	230 619,89 €	18 074,71 €	3 614,94 €	208 930,24 €	658 655,82 €
24/11/2033	230 619,88 €	13 722,00 €	2 744,40 €	214 153,48 €	444 502,34 €
24/11/2034	230 619,89 €	9 260,47 €	1 852,09 €	219 507,33 €	224 995,01 €
24/11/2035	230 619,89 €	4 687,40 €	937,48 €	224 995,01 €	0,00 €
	2 306 198,87 €	239 832,40 €	47 966,47 €	2 018 400,00 €	

Thierry JULIEN, Maire de Corent, demande le nom du bureau d'étude fluides. Il s'agit d'Algotherme.

Il demande également s'il y a un bureau d'études acoustiques sur le projet. La Directrice des services techniques a une certification dans le domaine en tant que maître d'œuvre, validée cette année.

Aucune autre remarque n'est formulée.

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- **D'approuver l'Avant-Projet Détaillé du projet de la construction du futur siège de Mond'Arverne Communauté,**
- **D'approuver le plan de financement prévisionnel,**
- **D'autoriser le Président, ou son représentant légal, à solliciter les subventions auprès des partenaires financiers et à signer tout document afférant à ce dossier.**

QUESTION N°12 : CENTRE AQUATIQUE VAL D'ALLIER COMTÉ : CONVENTIONS

Rapporteur : Marianne BERTOLOTTO

Madame Marianne BERTOLOTTO, conseillère déléguée au sport et activités de pleine nature, présente le rapport.

Pascal BRUHAT, Maire de La-Roche-Noire, demande s'il y a aussi des maternelles qui fréquentent la piscine. La réponse est oui, et la délibération sera modifiée en précisant bien les écoles maternelles et élémentaires.

Aucune remarque n'est formulée.

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- **D'approuver les conventions avec les structures extérieures (collèges, écoles élémentaires et maternelles, IME et associations),**
- **D'autoriser le Président, ou son représentant à les signer.**

QUESTION N°13 : REQUALIFICATION DU LAC D'AYDAT : ACHAT ET MISE À DISPOSITION DE PARCELLES COMMUNALES

Rapporteur : Julien BRUNHES

Le Président présente le rapport, en l'absence de Monsieur Julien BRUNHES, vice-Président délégué au tourisme, à la culture et à l'archéologie.

Franck SERRE, Maire d'Aydat, ne prend part ni aux débats ni au vote, l'affaire concernant directement la commune d'Aydat.

Aucune remarque n'est formulée.

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité des voix exprimées :

- **D'approuver la convention de mise à disposition à titre gratuit, jointe au présent rapport, de la parcelle BD 133 par la commune d'Aydat, au profit de Mond'Arverne Communauté,**
- **D'autoriser le Président, ou son représentant, à la signer,**
- **D'approuver l'achat de la parcelle BD 139 à la commune d'Aydat pour un montant de 1 000 euros,**
- **D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette procédure.**

QUESTION N°14 : PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL (PCAET) – ENGAGEMENT DE LA DÉMARCHE DE RÉVISION

Rapporteur : Vanessa PRÉVOT

Madame Vanessa PRÉVOT, vice-Présidente déléguée à l'environnement, à l'alimentation et à la transition écologique, présente le rapport, en s'appuyant sur le PowerPoint suivant :

Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) démarche de révision

- Les enjeux climat air énergie sur le territoire
- Un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) , qu'est ce qu'est ?
- le PCAET 2020-2025 : un PCAET 1^{ère} génération pour le territoire
- PCAET 2020-2025 : exemples d'actions
- la démarche de révision : vers un PCAET 2028-2033

Les enjeux climat air énergie sur le territoire

Quel climat pour Mond'Arverne Communauté en 2050 ?

	Action ambitieuse	Inaction
 Températures	+2°C en été, +0,9°C en hiver	+3°C en été, +2°C en hiver
 Précipitations	Augmentation des précipitations cumulées (+25 mm/an) moins bien réparties au cours de l'année.	Augmentation des précipitations annuelles (+70 mm/an) moins bien réparties au cours de l'année.
 Sécheresses	Des sécheresses plus intenses mais autant fréquentes.	Des sécheresses plus intenses et plus fréquentes
 Vagues de chaleur	34 jours par an contre 12 actuellement dont 13 en été contre 4 actuellement	49 jours par an contre 12 actuellement dont 21 en été contre 4 actuellement

Sources : Drias, les futurs du climat - Extrait pour Vichy-Comté du modèle CM2024 - Aladin, comparaison entre les résultats de références et les modèles RCP2.6 (Action ambitieuse) et RCP8.5 (Inaction)

Extrait diagnostic 2018

• Un enjeu d'atténuation évident

• Un enjeu d'adaptation encore plus prégnant



Prévisions d'une hausse moyenne des T° de +4°C en France et de +3°C à l'échelle mondiale en 2100 (TRACC 3)

3 MOND'ARVERNE COMMUNAUTE



Un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), qu'est ce que c'est ?

- **Définition** : outil de planification stratégique et opérationnel qui décline localement les objectifs nationaux et européens en matière de climat, d'air et d'énergie (issu de la loi relative à la Transition Ecologique pour la Croissance Verte du 17 août 2015)
- **Caractère obligatoire** : pour les EPCI de plus de 20 000 habitants, avec une révision tous les 6 ans
- **4 volets réglementaires** :
 - Diagnostic territorial (émissions Gaz à Effets de Serre, consommations énergétiques, qualité de l'air, vulnérabilité au changement climatique)
 - Stratégie territoriale (objectifs chiffrés à horizon 2030/2050)
 - Programme d'actions sur 6 ans (2 volets : atténuation et adaptation), pluri-acteurs (publics et privés)
 - Dispositif de suivi et d'évaluation
- **Nécessaire articulation** avec les autres documents : Stratégies nationales (PPE 3, SNBC, ...), COP régionales et départementales, SRADDET, SCoT, PLUi, ...

Au final, une réelle opportunité pour le territoire de définir et mettre en œuvre sa stratégie locale d'atténuation et d'adaptation au changement climatique en phase avec les réalités locales et ses réelles capacités de contribution à l'effort national

4 MOND'ARVERNE COMMUNAUTE



Le PCAET 2020-2025 : un PCAET « 1^{ère} génération » pour le territoire

- Un 1^{er} PCAET approuvé le 23 janvier 2020 (élaboré en 2018 – 2019)
- Un réel effort de co-construction avec les acteurs du territoire (acteurs économiques, tissu associatif, habitants, partenaires techniques et institutionnels, élus et agents de la collectivité)

Un objectif prioritaire :
la réduction drastique des émissions de GES

	2015	2030	2050
Emission GES ⁽¹⁾	229 KteqCo2/an	- 40%	- 79%
Conso énergétiques ⁽²⁾	977 GWH	- 24%	- 40%
Part ENR ⁽³⁾ Dans la Conso d'énergie finale	6 % 60 GWH	24,2% 180 GWH	TEPOS ⁽⁴⁾ ?

Contribution du territoire à l'effort national (selon des objectifs fixés par la loi TEPCV du 17 août 2015)

(1) par rapport à 1990
(2) par rapport à 2012 (horizon 2030) et 2008 (horizon 2050)
(3) Objectif réglementaire en 2030 : 32% soit 235 GWH
(4) Un territoire à énergie positive (TEPOS) vise l'objectif de réduire ses besoins d'énergie au maximum, par la sobriété et l'efficacité énergétiques, et de les couvrir par les énergies renouvelables locales ("100% renouvelables et plus").

Secteur	Actions stratégiques	Feuille de route supplémentaire
Agriculture et consommations	6	3
Bâtiment et habitat	4	3
Economie	3	3
Transports et mobilités	6	7
Administration exemplaire	8	8
Energies renouvelables	6	4
Total	33	28

- Un plan de 60 actions (dont 33 prioritaires) structuré par secteur et thématique
- Un plan d'actions territorialisé ; devant être porté par différents acteurs publics et privés (un des axes de progrès sur le prochain PCAET)



PCAET 2020-2025 : exemples d'actions qui illustrent sa mise en œuvre

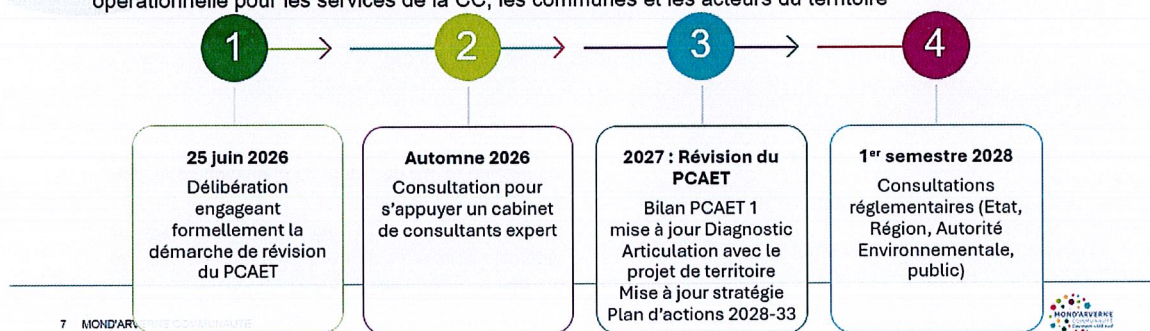
SECTEUR	EXEMPLES D'ACTIONS
Agriculture et consommations	Diagnostic foncier agricole, démarche Fruit de Dôme, ...
Bâtiment et habitat	Service Renov Action 63, rénovations énergétiques de bâtiments publics (écoles, mairie, salle des fêtes, ...), plans de sobriété, actions de sensibilisation (balades thermiques, éco gestes), ...
Economie	Relais promotion du Contrat de Chaleur Renouvelable (CCR) auprès du tissu économique, ...
Mobilité	Définition et mise en œuvre du plan de mobilité, adhésion au SMTC-AC actée, ...
Administration exemplaire	marché global de performance sur la piscine communautaire, groupement d'achat d'énergies, candidatures groupées aux programmes ACTEE (Sequoia 3, Chêne 5 et 6), valorisation des CEE à l'échelle du bloc communal, formation des agents dans le cadre de TARMAC (sobriété, adaptation, bilan carbone, biodiversité, ...), sensibilisation des élus (fresques du climat et de la biodiversité), ...
Energies renouvelables	Solaire-dôme (12 centrales photovoltaïques installées sur des bâtiments publics), soutien à la création de la coopérative citoyenne Arverne Durable, suivi des projets privés en développement (agrivoltaïsme à Manglieu, méthanisation à Cournols), schéma directeur des Energies (stratégie TEPOS, appui des communes dans la définition des ZAER), centrales Pv au sol développées par Vic le Comte et Saint Amant-Tallende avec ENERCOOP, ...

6 MOND'ARVERNE COMMUNAUTÉ



la démarche de révision : vers un PCAET 2027/28-2032/33

- o Une obligation réglementaire tous les 6 ans (au terme de chaque PCAET), à engager en 2026
- o Une démarche intégrant les nouvelles ambitions nationales (SNBC 3, PPE 3, PNACC 3, COP régionale et départementale, ...) et capitalisant sur les enseignements tirés du bilan mi-parcours (2023) et du bilan final à réaliser
- o Une réelle opportunité pour les nouveaux élus de définir pour le mandat une stratégie de transition (écologique et énergétique) partagée à l'échelle du bloc communal, ainsi que la feuille de route opérationnelle pour les services de la CC, les communes et les acteurs du territoire



Aucune remarque n'est formulée.

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- **Prescrire la révision du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de Mond'Arverne Communauté,**
- **Valider la déclaration d'intention du PCAET de Mond'Arverne Communauté annexée à la présente délibération,**
- **Autoriser le Président à informer l'ensemble des personnes mentionnées à l'article R 229-53 du code de l'Environnement de la démarche de révision du PCAET engagée par la communauté de communes,**
- **Autoriser le Président à engager toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et à signer tout acte afférent à la présente démarche, y compris les demandes de co-financement.**

QUESTION N°15 : MISE EN PLACE D'UNE PERMANENCE D'UNE CONSEILLÈRE CONJUGALE ET FAMILIALE DU PLANNING FAMILIAL 63

Rapporteur : Dominique GUELON

Monsieur Dominique GUELON, conseiller délégué au Contrat Local Santé, présente le rapport.

Monsieur Philippe CASSES, Maire de Saint-Saturnin souhaite une précision sur le nombre de permanences : il y a 4 permanences sur la période, un mercredi par mois.

Madame Marylène GIRAUD-CHALARD, vice-Présidente déléguée à l'enfance-jeunesse, fait remarquer que ce nombre de 4 permanences lui paraît insuffisant pour faire un bilan.

Madame Catherine FROMAGE, élue à Vic-le-Comte, souhaite savoir si une communication va être faite en direction des collèges, les permanences ayant lieu sur des communes où se trouvent des collèges. Ces communes ont été choisies pour cette raison justement. La communication sera la plus large possible.

Madame Catherine FROMAGE exprime sa satisfaction quant au soutien apporté au planning familial sur le territoire de Mond'Arverne Communauté.

Le Président souhaite compléter ces propos et souligne que, depuis la mise en place du Contrat local de santé (CLS), de véritables partenariats se sont développés autour de ce dispositif. Il considère cette dynamique comme particulièrement encourageante.

Monsieur Christophe BRERAT, vice-Président délégué à l'habitat et au logement social, mentionne qu'il ne faut pas oublier la mission locale susceptible d'être intéressée, compte tenu du public visé par ces permanences. Nous veillerons à ce qu'elle soit destinataire des éléments de communication.

Madame Cécile DURAND, élue à Vic-le-Comte, souhaite saluer le travail de maillage sur le territoire fourni par la coordinatrice du Contrat local de santé. Elle contribue à l'identification du territoire sur le sujet.

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- **De valider le principe de cette permanence et son intégration au sein des deux sites,**
- **D'autoriser la signature d'une convention avec le Planning Familial 63, la Maison France Services de Vic-le-Comte et la Maison des Solidarités des Martres-de-Veyre,**
- **D'engager un financement à hauteur de 1 600 € maximum issu du budget 2026 du CLS.**

QUESTION N°16 : MOBILITÉ : NAVETTE VIC-LE-COMTE - GARE DE LONGUES / TARIFS 2026-2027

Rapporteur : Cécile GILBERTAS

Avant de présenter les deux rapports suivants, Madame Cécile GILBERTAS, vice-Présidente déléguée à la mobilité et à la mutualisation, souhaite apporter quelques éléments de contexte, afin d'avoir une image synthétique de ce qui se passe en matière de mobilité sur le territoire de Mond'Arverne Communauté.

La loi d'orientation des mobilités (LOM) de 2019 invitait les intercommunalités à devenir les autorités organisatrices de la mobilité.

Mond'Arverne Communauté a alors pris la compétence au 1^{er} juillet 2021, pour construire une politique de mobilité sur le territoire qui soit adaptée à ses habitants. Cette démarche a conduit à l'élaboration du Plan Mobilité Simplifié (PMS), feuille de route en la matière.

Cette feuille de route repose sur deux grands volets :

- Construction d'une nouvelle offre de mobilité sur le territoire, déclinant 16 actions. Elle a été élaborée en collaboration étroite avec le SMTAC-AC qui va exercer la compétence à partir du 1^{er} janvier 2028,
- Reprise des lignes scolaires et interurbaines : chantier technique très complexe.

Ce projet comporte deux dimensions :

- Définition de l'offre de mobilité de demain,
- Aspects juridiques, administratifs et financiers.

L'objectif est que l'ensemble de cette opération soit opérationnel à compter du 1^{er} janvier 2028, date à laquelle Mond'Arverne Communauté mobilisera le versement mobilité qui permettra de financer l'offre.

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- De valider la grille tarifaire proposée pour la période du 1^{er} septembre 2026 au 31 juillet 2027.

QUESTION N°17 : MOBILITÉ - TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE D'ORGANISATION DE LA NAVETTE VIC-LE-COMTE – GARE DE LONGUES À MOND'ARVERNE COMMUNAUTÉ, AU TITRE DE SA COMPÉTENCE « MOBILITÉ » TRANSFÉRÉE LE 1^{ER} JUILLET 2021

Rapporteur : Cécile GILBERTAS

Madame Cécile GILBERTAS, vice-Présidente déléguée à la mobilité et à la mutualisation, présente le rapport.

Monsieur Damien HEYRAUD, Maire des Martres-de-Veyre, se retire du vote, étant en poste au Conseil régional, à la Direction des transports.

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- De transférer à la Communauté de communes l'organisation du service de navette entre Vic-le-Comte - gare de Longues à compter du 1^{er} septembre 2026,
- D'autoriser le Président à signer l'ensemble des actes rattachés au transfert du service et notamment :
 - o Transfert du marché conclu avec le prestataire chargé d'opérer la navette,
 - o Convention avec la Région pour le co-financement des usagers scolaires SNCF,
 - o Convention de transfert de charges avec la commune de Vic-le-Comte.
- De prévoir au budget 2026 l'ensemble des crédits nécessaires au financement du service sur la période du 1^{er} septembre au 31 décembre 2026.

QUESTION N°18 : PERMIS DE LOUER : FIN DE L'EXPÉRIMENTATION, POURSUITE DU DISPOSITIF

Rapporteur : Christophe BRERAT

Monsieur Christophe BRERAT, vice-Président délégué à l'habitat et au logement social, présente le rapport.

Il s'agit d'un dispositif national qui a des effets au niveau local. Il contribue à lutter contre les logements non décents.

Monsieur Christophe BRERAT souligne la réactivité forte des services lors de l'instruction de ces dossiers et en profite pour les remercier.

Monsieur Sébastien CHELOUCHE, Maire de Pignols, souhaite savoir, lorsque les propriétaires doivent réaliser des travaux, de combien de temps disposent-ils pour cela ? Le délai laissé aux propriétaires est adapté à la nature des travaux à réaliser. Il demande également si ce dispositif a vocation à s'étendre à d'autres communes du territoire. Cela nécessiterait l'extension du budget.

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- **De poursuivre le régime d'autorisation préalable de mise en location sur les secteurs susmentionnés des communes de Mirefleurs, les Martres-de-Veyre, la Roche-Blanche (Gergovie et le bourg), Saint-Amant-Tallende et Vic-le Comte à compter du 1er février 2027,**
- **De rappeler que sont exclus de ce dispositif, conformément à l'article L 635-1 du Code de la construction et de l'habitation :**
 - les logements gérés par les organismes d'habitation à loyer modéré,
 - les logements faisant l'objet d'une convention avec travaux en cours avec l'Agence nationale de l'habitat (ANAH),
- **De fixer le lieu de dépôt des formulaires de demande d'autorisation préalable à la mise en location (CERFA 15652*01) et de déclaration de transfert de l'autorisation préalable de mise en location de logement (CERFA 15663*3) au siège de la communauté de communes, ZA du Pra de Serre à Veyre-Monton, par mail à l'adresse suivante : habitat@mond-arverne.fr, ou sur le guichet en ligne qui sera mis à disposition d'ici le 1er février 2027.**
- **D'approuver le barème de sanction proposé ci-dessus,**

- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document relatif à l'instruction de l'autorisation préalable de mise en location ou aux prises de sanctions.

Le Président lève la séance à 22h08.

Le secrétaire de séance,

Christophe BRERAT

Le Président,

Antoine DESFORGES